



Charte sur le poste d'animateur de plateforme

Dans un but d'uniformisation entre les FIR et pour éviter les abus l'équipe dirigeante de la division France d'IVAO crée cette charte, à effet immédiat et applicable à tous.

- Le but premier d'un animateur de plateforme est d'animer la plateforme dont il est animateur. Cette animation peut se traduire par de la formation des nouveaux contrôleurs mais aussi par la création d'événements avec une coordination des animateurs de FIR.
- Pour être animateur de plateforme la personne doit obligatoirement être S3.
- Les animateurs de plateformes sont incités de façon importante à être C1 et à devenir formateur ATC School sur la plateforme pour pouvoir animer d'une manière plus diversifiée la plateforme.
- Le poste d'animateur de plateforme n'est pas un poste IVAO officiel. En ce sens, l'utilisation de l'indicatif LFXX-CH est interdite. Que ce soit dans IvAc, les forums, les email, ... Il peut évidemment signer par sa fonction : animateur de LFXX.
- Les animateurs de plateforme font partie de l'équipe de FIR, ils travaillent avec les responsables de FIR à son bon état.
- Un animateur de plateforme doit contrôler de façon régulière sa plateforme. Ainsi lors d'un événement sur la plateforme il doit être présent (ou réussir à se faire remplacer) et aider les organisateurs de l'événement dans sa réalisation.
- Un passage en statut inactif (3 mois sans connexion) entraîne la perte du poste. Cependant une durée inactive plus courte peut entraîner la perte du poste qui est décidée par les responsables de FIR.
- Les animateurs de plateformes doivent se tenir informés des changements importants sur la plateforme. Les NOTAMs importants (fermeture pour une longue durée d'une piste par exemple) doivent être signalés à l'équipe de FIR. Les changements des moyens de radio navigation seront aussi signalés pour la mise à jour des Radio Aids.
- Il n'y a qu'un seul animateur par plateforme.
- Les animateurs de plateforme sont nommés par les responsables de FIR.

Rappel : les indicatifs LFXX-WM (pour webmasters), LFXX-OPS ou tous autres indicatifs ne sont pas des positions IVAO et ne doivent pas être utilisés pour une connexion ou utilisés dans un média écrit.

Fait le 22 mars 2007

Anthony Santus (FR-DIR) et Antoine Rogues (FR-ADIR)